



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chiens

Question écrite n° 3978

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations de l'Association des bouledogues français qui s'inquiète de voir modifiés les standards de cette race canine française d'apparition récente. N'étant jamais elle-même intervenue pour interférer en quoi que ce soit sur les standards du boxer allemand, elle ne comprend pas pourquoi se font jour des pressions anglaises, allemandes et italiennes visant à modifier pour des strictes raisons financières le standard qui nous est propre, ceci en introduisant des bouledogues fauves. Elle lui demande de bien vouloir examiner quelles sont les dispositions à prendre afin de remédier aux préoccupations bien légitimes de cette association.

Texte de la réponse

L'Association des bouledogues français est une organisation inconnue à la Société centrale canine (SCC) qui est l'organisme agréé par le ministère de l'agriculture et de la pêche en qualité de fédération nationale chargée de la tenue du livre généalogique pour les animaux de l'espèce canine. Le club officiel de race Club du bouledogue français a signalé à la SCC des 1991 la persistance de la présence de la robe fauve jusqu'alors non admise dans le standard de la race. Suite à l'examen de la commission zootechnique de la SCC un avis favorable a été émis. Après quoi le comité de la SCC a décidé le 9 décembre 1993 et notifié au club concerné le 21 décembre 1993 l'acceptation de la proposition de la commission : acceptation de la couleur fauve sans en faire toutefois une variété. Depuis lors le club de race concerné réfléchit à la rédaction du nouveau standard de race. Au terme de laquelle la Fédération cynologique internationale sera informée de cette modification du standard et devrait se prononcer favorablement, du fait que la France a autorité en matière de définition de standards de races françaises.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Élisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3978

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2061

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2156